

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

RÈGLEMENT RY-79-2015-01

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO RY-79-2015 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DOMESTIQUE « PRODUCTION, ASSEMBLAGE ET RÉPARATION DES MEUBLES » DANS LA ZONE AG.9

Considérant que le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de ladite loi;

Considérant que le Conseil souhaite adopter un règlement autorisant et encadrant l'usage domestique "production, assemblage et réparation des meubles" dans la zone Ag.9.

Considérant qu'un avis de motion du présent Règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Crevier, appuyé par Mme Diane De Tonnancourt et résolu unanimement que le Règlement portant le numéro RY-79-2015-01 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce Règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement portera le titre de Règlement no RY-79-2015-01 amendant le Règlement de zonage no RY-79-2015 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique "production, assemblage et réparation des meubles" dans la zone Ag.9.

ARTICLE 2 BUT DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier les usages permis dans la zone agricole Ag.9 pour ajouter l'usage domestique "production, assemblage et réparation des meubles" à titre d'usage permis dans ladite zone. Le présent règlement a également pour but d'encadrer les modalités relatives à cet usage dans ladite zone.

ARTICLE 3 AJOUT DE L'ARTICLE 5.2.5.1

L'article 5.2.5.1 (annexe "A" du présent règlement) est ajouté au règlement de zonage RY-79-2015 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique "production, assemblage et réparation des meubles" dans la zone Ag.9.

ARTICLE 4 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Yamaska.

Ce 31^e jour du mois d'août 2016.

Louis R. Joyal, maire

Karine Lussier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Premier projet de règlement adopté le: 6 juin 2016

Transmission à la MRC le: 8 juin 2016

Avis de motion donné le: 2 mai 2016

Avis de l'assemblée publique donné le: 13 juin 2016

(3 endroits dans la municipalité et dans le journal le 17 juin 2016)

Assemblée publique tenue le: 20 juin 2016

Second projet de règlement adopté le: 20 juin 2016

Transmis à la MRC le: 21 juin 2016

Avis annonçant la possibilité de participer à un référendum donné le : 21 juin 2016

Certificat délivré par la MRC le: 18 juillet 2016

Entrée en vigueur le: 31 août 2016

Avis public d'entrée en vigueur donné le: 31 août 2016